

**NATIXIS**

Global Markets Operations
Derivatives, Treasury and Forex Operations
5 Avenue de la Liberté
94220 Charenton-Le-Pont
ird.docs@natixis.com

Paris, le 07 novembre 2025
SCI IMMO PUTEAUX 92
1185 CHEMIN DE RABIAC ESTAGNOL

Notre référence : 19466635M
USI/UTI : KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63SFOEXOTIC19466635M0000N4X6000000
Votre référence :

**CONFIRMATION D'UNE OPERATION
D'ÉCHANGE DE CONDITIONS D'INTERETS**

Nous vous confirmons ci-après (la « **Confirmation** ») les termes d'une opération d'Échange de Conditions d'Intérêt (la « **Transaction** »), régie par la Convention-Cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme, conclue entre NATIXIS (« **Partie A** ») et SCI IMMO PUTEAUX 92 (« **Partie B** ») (la « **Convention** »), et les stipulations des Additifs Techniques, publiés par la Fédération Bancaire Française à la Date de Conclusion de la Transaction (tel que ce terme est défini ci-dessous), dont chaque Partie reconnaît avoir connaissance.

En cas de contradiction entre les stipulations de la présente Confirmation et celles de la Convention, les stipulations de la Confirmation prévaudront conformément à l'Article 4.3 de la Convention.

TERMES GENERAUX :

LEI NATIXIS : KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63

LEI SCI IMMO PUTEAUX 92 : 969500B6L2V13X5IN309

Notre référence : 19466635M

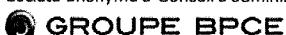
UTI/USI : KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63SFOEXOTIC19466635M0000N4X6000000

Date de la Convention-Cadre : 01 octobre 2025

Date de Conclusion, heure de Conclusion : 07 novembre 2025 11:35:24 HEC

19466635M, 1/7

Natixis - 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris France - Adresse Postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France - Tél. : 33 (0)1 58 32 30 00 - www.natixis.com
Société anonyme à Conseil d'administration R.C.S. Paris 542 044 524 TVA intra. FR 73 542 044 524





Date de Commencement : 05 février 2026

Date d'Echéance : 05 février 2032

Montant Notionnel/Devise : 6 287 102,00 EUR, amortissable selon les tableaux d'amortissement ci-après.

Agent : NATIXIS

CARACTERISTIQUES DE LA TRANSACTION :

Tableau d'amortissement du Montant Notionnel applicable aux Montants Fixes en EUR

Début de Période d'Application	Fin de Période d'Application*	Montant Notionnel
05 février 2026	05 mai 2026	6 287 102,00
05 mai 2026	05 août 2026	6 229 772,37
05 août 2026	05 novembre 2026	6 171 847,51
05 novembre 2026	05 février 2027	6 111 849,97
05 février 2027	05 mai 2027	6 051 229,52
05 mai 2027	05 août 2027	5 989 979,67
05 août 2027	05 novembre 2027	5 928 093,89
05 novembre 2027	05 février 2028	5 864 076,67
05 février 2028	05 mai 2028	5 799 394,79
05 mai 2028	05 août 2028	5 734 041,34
05 août 2028	05 novembre 2028	5 668 009,37
05 novembre 2028	05 février 2029	5 599 785,03
05 février 2029	05 mai 2029	5 530 852,35
05 mai 2029	05 août 2029	5 461 203,97
05 août 2029	05 novembre 2029	5 390 832,47
05 novembre 2029	05 février 2030	5 318 205,47
05 février 2030	05 mai 2030	5 244 824,43
05 mai 2030	05 août 2030	5 170 681,50
05 août 2030	05 novembre 2030	5 095 768,78
05 novembre 2030	05 février 2031	5 018 535,11
05 février 2031	05 mai 2031	4 940 499,57
05 mai 2031	05 août 2031	4 861 653,82
05 août 2031	05 novembre 2031	4 781 989,46
05 novembre 2031	05 février 2032	4 699 936,29

* Cette date est soumise à la convention de report de Jour Ouvré pour la détermination des Périodes d'Application des Montants Fixes

Tableau d'amortissement du Montant Notionnel applicable aux Montants Structurés en **EUR**

Début de Période d'Application	Fin de Période d'Application*	Montant Notionnel
05 février 2026	05 mai 2026	6 287 102,00
05 mai 2026	05 août 2026	6 229 772,37
05 août 2026	05 novembre 2026	6 171 847,51
05 novembre 2026	05 février 2027	6 111 849,97
05 février 2027	05 mai 2027	6 051 229,52
05 mai 2027	05 août 2027	5 989 979,67
05 août 2027	05 novembre 2027	5 928 093,89
05 novembre 2027	05 février 2028	5 864 076,67
05 février 2028	05 mai 2028	5 799 394,79
05 mai 2028	05 août 2028	5 734 041,34
05 août 2028	05 novembre 2028	5 668 009,37
05 novembre 2028	05 février 2029	5 599 785,03
05 février 2029	05 mai 2029	5 530 852,35
05 mai 2029	05 août 2029	5 461 203,97
05 août 2029	05 novembre 2029	5 390 832,47
05 novembre 2029	05 février 2030	5 318 205,47
05 février 2030	05 mai 2030	5 244 824,43
05 mai 2030	05 août 2030	5 170 681,50
05 août 2030	05 novembre 2030	5 095 768,78
05 novembre 2030	05 février 2031	5 018 535,11
05 février 2031	05 mai 2031	4 940 499,57
05 mai 2031	05 août 2031	4 861 653,82
05 août 2031	05 novembre 2031	4 781 989,46
05 novembre 2031	05 février 2032	4 699 936,29

* Cette date est soumise à la convention de report de Jour Ouvré pour la détermination des Périodes d'Application des Montants Structurés

MONTANTS FIXES

Pyeur des Montants Fixes : SCI IMMO PUTEAUX 92

Taux Fixe : Plus 2,4375% l'an

Base de Calcul des Montants Fixes : Base Exact/360, Non ajustée

Montant Fixe : Un montant égal au produit du Montant Notionnel, du Taux Fixe, et de la Base de Calcul des Montants Fixes.

Période d'Application des Montants Fixes : Une première période du 05 février 2026 au 05 mai 2026, puis toute période de 3 mois débutant le(s) 5 Mai, 5 Août, 5 Novembre, 5 Février de chaque année civile à compter du 05 mai 2026 et jusqu'au 05 février 2032



Dates de Paiement des Montants Fixes : Le premier jour de chaque Période d'Application des Montants Fixes.

MONTANTS STRUCTURES :

Payeur des Montants Structurés : NATIXIS

Taux Structuré : Pour chaque Période d'Application des Montants Structurés, le Taux Structuré sera déterminé comme suit :
MAX [0,00% ; EUR-EURIBOR-Reuters 3 Mois]

Date de Détermination des Taux Structurés : 30 Jour(s) Ouvré(s) précédent chaque début de Période d'Application des Montants Structurés

Base de Calcul des Montants Structurés : Base Exact/360, Non ajustée

Période d'Application des Montants Structurés : Une première période du 05 février 2026 au 05 mai 2026, puis toute période de 3 mois débutant le(s) 5 Mai, 5 Août, 5 Novembre, 5 Février de chaque année civile à compter du 05 mai 2026 et jusqu'au 05 février 2032

Montant Structuré : Un montant égal au produit du Montant Notionnel, du Taux Structuré et de la Base de Calcul des Montants Structurés.

Date de Paiement des Montants Structurés : Le premier jour de chaque Période d'Application des Montants Structurés.

Détermination de Jours Ouvrés relatifs aux :

Dates de Paiement des Montants Fixes : Paris et Jour Ouvré TARGET
Dates de Paiement des Montants Structurés : Paris et Jour Ouvré TARGET

Période d'Application des Montants Fixes : Non Applicable
Période d'Application des Montants Structurés : Non Applicable

Dates de Détermination des Taux Structurés : Jour Ouvré TARGET

Report de Jour Ouvré pour :

La détermination des Dates de Paiements des Montants Fixes : Jour Ouvré suivant sauf mois suivant
La détermination des Dates de Paiements des Montants Structurés : Jour Ouvré suivant sauf mois suivant

19466635M, 4/7

Natixis - 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris France - Adresse Postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France - Tél. : 33 (0)1 58 32 30 00 - www.natixis.com
Société anonyme à Conseil d'administration R.C.S. Paris 542 044 524 TVA intra. FR 73 542 044 524



La détermination des Périodes d'Application des Montants Fixes : Non Applicable
La détermination des Périodes d'Application des Montants Structurés : Non Applicable

ETABLISSEMENTS :

NATIXIS :

Le lieu de conclusion de la Transaction est Paris.

Le lieu de booking de la Transaction est Paris.

Le lieu de paiements et livraison de la Transaction est PARIS

SCI IMMO PUTEAUX 92 :

ANTIBES

NOTIFICATIONS ET PAIEMENTS :

Instructions de Paiement :

Instructions pour les paiements à NATIXIS

Devise : EUR
Banque de paiement : -
Swift : NATXFRPPMAR
Bénéficiaire : NATIXIS
A/C: FR7630007000110001048019244

Instructions pour les paiements à SCI IMMO PUTEAUX 92

Devise :
Banque de paiement : -
Bénéficiaire : -
A/C:

DECLARATIONS :

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment, des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions, ou des indices boursiers.

Au regard de ces risques, chaque Partie déclare et atteste qu'elle dispose des connaissances et de l'expérience en matière d'investissement nécessaires pour évaluer les caractéristiques, les avantages et les risques encourus au titre de cette Transaction.



Chaque Partie déclare et atteste avoir identifié ses besoins à l'égard de la présente Transaction par rapport à son activité et sa situation financière et avoir procédé à sa propre analyse des aspects financiers, juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de la Transaction et ne s'en être pas remise pour cela à l'autre partie.

Chaque Partie intervient comme partie à la présente Transaction, et non comme conseil. Elle ne saurait être tenue responsable des conséquences financières de l'intervention de l'autre Partie sur les instruments financiers.

Chaque Partie déclare et atteste conclure cette Transaction en son nom propre et non en qualité de mandataire.

Toute projection, commentaire ou indication qui seraient fournis par l'une des Parties relativement aux coûts, taux de rendements, évolutions probables de cours seront purement indicatifs et ne sauraient constituer une évaluation ou une garantie ; chacune des Parties reconnaît que de telles informations peuvent être affectées par l'évolution des marchés ou de certaines hypothèses sur lesquelles elles sont fondées ; elles seront remises à titre d'élément comparatif et ne sauraient se substituer à la propre analyse de l'autre Partie.

AUTRES STIPULATIONS :

Sous réserve de toute stipulation contraire de la Convention ou de la présente Confirmation, les Parties conviennent que la Convention et la présente Transaction constituent un contrat juridiquement autonome de tout autre contrat ou dette.

Elles conviennent en outre que l'annulation, la résiliation, le remboursement ou la résolution de cet autre contrat ou dette n'entrainera pas la caducité de la Convention ou de la présente Transaction.

Dans l'hypothèse où la Convention ou la Transaction serait toutefois déclarée caduque par une juridiction compétente, cette caducité ne vaudra que pour l'avenir et ne produira aucun effet rétroactif. Les Parties conserveront l'intégralité des sommes perçues au titre de la Convention et des Transactions concernées et ne seront, en conséquence, tenues d'aucune obligation de restitution l'une envers l'autre de tout ou partie des sommes ainsi perçues. En outre, la Partie concernée devra payer à l'autre Partie un montant égal au Solde de Résiliation, déterminé par NATIXIS conformément à l'article 8.1 de la Convention, qui serait payable au titre de la Convention si les Transactions concernées étaient résiliées à la date de notification de la caducité.

Veuillez nous retourner dans les meilleurs délais le double de cette Confirmation dûment signé par vos représentants habilités.



NATIXIS

SCI IMMO PUTEAUX 92

Par : *Pierre Comault*
Nom et Qualité : *Médecin* *français*
Date : *18/11/25*

V Joujeh

Valérie JOUJEH

P. Comault

Nicolas Chauvet

Nicolas CHAUVENT

Pour votre information l'opération est déclarée dans le cadre de la réglementation EMIR avec le code UPI
QZMGL0M97J3J

19466635M, 7/7

Natixis - 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris France - Adresse Postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France - Tél. : 33 (0)1 58 32 30 00 - www.natixis.com
Société anonyme à Conseil d'administration R.C.S. Paris 542 044 524 TVA Intra. FR 73 542 044 524

GROUPE BPCE

